



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**du 15 décembre 2022**  
**Procès-verbal**

-----

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022, à 18 h, Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville à Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 9 décembre 2022 et affichée le 9 décembre 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

**Présents** : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Patrick BARNIER (à partir de la délibération n°10), Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Denis POYET, Alain MAZE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT. Christine CHEZE-DHO

**Excusés** : Marie-Christine BAUDOIN, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Stéphane HAMELIN

**Absents** : Yann GALUT, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER (jusqu'à la délibération n°9), Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN

**Administration :**

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
M. Pierre-Alexandre COUF	Directeur Général Adjoint,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général Adjoint,
M. Romain ALLAIN	Directeur Général Adjoint,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Nicolas VARIN	Responsable du Service Communication,
M. Christophe MATHO	Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,
Mme Laurene JANNOT	Chargée de Mission de la Présidente,
M. Pierre-Marie LAHIERRE	Adjoint au responsable du Service des Assemblées

Mme Christine CHEZE-DHO est désignée secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 05.

**Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 24 novembre 2022**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le procès-verbal du Bureau Communautaire du 24 novembre 2022 à l'unanimité.

**1. Demande de subvention – Dotation de soutien à l'Investissement Local – Travaux de mises aux normes et de sécurité des passerelles Gare et Saint Privé**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE**  
**à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif aux travaux de sécurisation et de mise aux normes des passerelles Gare et Saint-Privé à Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du financeur ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**2. Demande de subvention – Contrat Régional de Solidarité Territorial -  
Aménagement du Plan Vélo Intercommunal sur le Boulevard Joffre à Bourges**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif à l'aménagement PVI du boulevard Joffre à Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**3. Aides à la pierre – décision de subvention PLUS et PLAI pour la construction de 16 logements  
locatifs sociaux collectifs sis 91 avenue Ernest Renan à Bourges par la SA d'HLM France Loire**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 40 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus répartie à hauteur de 20 000 € pour la réalisation des 5 logements PLUS et à hauteur de 20 000 € pour la réalisation des 5 logements PLAI, sis 91 avenue Ernest Renan à Bourges ;
- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 30 750 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 5 logements PLAI ;
- d'accorder une décision favorable de Prêt Locatif Social pour la réalisation des 6 logements PLS ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**4. Aides à la pierre – décision d'agrément d'un Prêt Locatif Social (PLS) pour l'acquisition-  
amélioration de 9 logements locatifs sociaux collectifs sis 12 Impasse Saint-Martin à Bourges  
par la SA d'HLM France Loire**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une décision favorable de Prêt Locatif Social pour l'acquisition-amélioration de 9 logements locatifs sociaux collectifs sis 12 impasse Saint-Martin à Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**5. Aides à la pierre – décision de subvention PLAI pour la construction de  
25 logements locatifs sociaux collectifs en pension de famille  
sis 310 rue de la Vernusse à Bourges par Val de Berry – OPH du Cher**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à Val de Berry – OPH du Cher une subvention de 62 500 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des 25 logements PLAI en pension de famille, sis 310 rue de la Vernusse à Bourges ;
- d'accorder à Val de Berry – OPH du Cher une subvention de 153 750 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 25 logements PLAI ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**6. Aides à la pierre – décision de subvention PLAI pour l'acquisition-amélioration de 35 logements locatifs sociaux collectifs en résidence sociale à destination des compagnons du devoir sis rue Henri Dunant dans l'éco-quartier Baudens à Bourges par Val de Berry – OPH du Cher**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à Val de Berry – OPH du Cher une subvention de 175 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des 35 logements PLAI en résidence sociale, sis rue Henri Dunant dans l'éco-quartier Baudens à Bourges ;
- d'accorder à Val de Berry – OPH du Cher une subvention de 530 250 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la réalisation des 35 logements PLAI en acquisition-amélioration en secteur « Opération de Revitalisation de Territoire » ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**7. Équilibre Social de l'Habitat – décision de subvention à Val de Berry – OPH du Cher pour la réhabilitation thermique de 40 logements locatifs sociaux collectifs et individuels sis 33-35 et 41 à 59 rue Cuvier au sein du quartier prioritaire Chancellerie – Gibjoncs – Moulon à Bourges**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à Val de Berry – OPH du Cher une subvention de 60 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des travaux de réhabilitation thermique sis 33-35 et 41 à 59 rue Cuvier au sein du quartier prioritaire Chancellerie – Gibjoncs – Moulon à Bourges, totalisant 32 logements collectifs et 8 logements locatifs sociaux individuels ;
- d'approuver la convention de financement relative à cette subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

**8. Equilibre social de l'habitat – décision de subvention à la SA d'HLM France Loire pour la démolition de 40 logements locatifs sociaux collectifs "Les Fonds Gaidons" sis avenue des Dumones à Bourges**

**Rapporteur : Mme Bernadette GOIN-DEMAY**

Mme Bernadette GOIN-DEMAY rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 112 564 € sur les crédits délégués de l'Etat pour la démolition de 40 logements locatifs sociaux collectifs sis 14 à 20 avenue des Dumones à Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

**9. Plan Vélo Intercommunal - Montant de la participation financière de Bourges Plus sur les travaux de la liaison douce "Séraucourt"**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'autoriser le versement de la somme de 28 000 € à la Ville de Bourges, après réception des travaux ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération et à en suivre l'exécution.

**10. Plan Vélo Intercommunal - Convention de financement relative au projet Encorbellement du cimetière Saint-Lazare à Bourges**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver la convention de financement pour le projet d'aménagement d'une voie verte par l'élargissement de l'encorbellement au droit du cimetière Saint-Lazare à Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**11. Convention de déversement des matières de vidange à la station d'épuration de Bourges  
AQUAVARA Entreprise BIOSTEP**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver cette convention de déversement des matières de vidange à la station d'épuration de Bourges AQUAVARA pour l'Entreprise BIOSTEP;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

**12. Convention de déversement des matières de vidange à la station d'épuration de Bourges  
AQUAVARA Entreprise VILLEMEN COQUERY**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver cette convention de déversement des matières de vidange à la station d'épuration de Bourges AQUAVARA pour l'Entreprise VILLEMEN COQUERY ;
- et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

**13. NPNRU - Mémoire - Croquis de quartier - Cession de droits d'auteur**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat de cession de droits d'auteurs avec Mme LEDEY, et tout document s'y rapportant.

**14. Développement de l'Enseignement supérieur et de la Formation – Attribution de subvention à l'Association Ingénieurs et Scientifiques de France Région Centre Val de Loire.**

**Rapporteur : M. Patrick BARNIER**

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 € pour l'Association Ingénieurs et Scientifiques de France Centre-Val de Loire sous réserve de la signature d'une convention relative à la subvention accordée à l'Association IESF Centre-Val de Loire ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée à l'Association IESF Centre-Val de Loire pour le projet THYMIO – Deviens ingénieurs ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention relative à la subvention accordée à l'Association IESF Centre-Val de Loire et tout document se rapportant à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 15

La Secrétaire

**Christine CHEZE-DHO**  
Membre du bureau

Fait à Bourges, le 20 DEC. 2022

La Présidente,



Irène FELIX

*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de leur notification.*